

raison de la campagne qui desia s'en ... [est] ouverte, nous differons pour le present de recepuoir cest honneur de V.V.S.S.Jll.^{mes} et avons estime qu'elles n'auroient pas desagreable si depuis ceste ville [Luzern gemeint] ou nous sommes arrestés pour un peu de temps aupres des seigneurs [Schultheiss und Rat] de ce Canton, nous leurs ouvrons quelques pointz principaux de nostre negociation et deputation qui sont de les remercier les favorables assistances qu'il a pleu aux seigneurs des ... [XIII] Cantons de faire au general et aux particuliers subietz du Comté de Bourg^{ne}.² Leur permettant une charitable retraicte vers leurs estatz pendant ceste cruelle saison de guerre, et principalement le soing qu'il a pleu a V.V.S.S.Jll.^{mes} prendre pour la conservation de la Bourgongne par le moyen des Lettres qu'a leurs grande Instance et par leur faveur ont estées escriptes ... a plusieurs Monarques et Princes [d'Europe - konkret sind damit gemeint: König Ludwig XIII. von Frankreich, König Philipp IV. von Spanien, Kaiser Ferdinand III. und Maximilian I., Kurfürst von Bayern], pour leur faire agreer leur favorable entremise au renouvellement de l'ancienne neutralité entre les deux Bourg^{nes}. Ce sont des faveurs, et des offices tant signales, dont nostre province conservera tousiours le souvenir et comme ce bon ouvrage ne peut estre mis en sa perfection que par les faveurs de V.V.S.S.Jll.^{mes} nous les suplions de nous les ... continuer Jusques a la fin, Les asseurant qu'apres leur avoir offert noz tres humbles recommandations et services, et ceux ... [du] Gouverneur de Bourg^{ne} ... nous demeurons ...".

"verläsen 17. Junii 1641"

1) s. AH 61/67

2) vgl. EA V 2, 1191 f. Einer der Vertreter von Stadt und Amt Zug auf dieser vom 3. bis 9. März 1641 in Baden stattfindenden Tagsatzung der XIII Orte war Beat II. Zurlauben.

Original, mit Siegelresten. Dorsualnotiz von Ammann Beat II. Zurlauben.
AH 61, 133-133a und 134 a - Blatt 133^v, 133a und 134a^r leer

1641 Mai [24.], Luzern

SCHREIBEN DER [AGENTEN DER FREIGRAFSCHAFT BURGUND BEI DEN EIDG. ORTEN, JACQUES-NICOLAS DE LA BAUME], COMTE DE SAINT-AMOUR UND [CLAUDE] BEREUR, AN AMMANN UND RAT VON STADT UND AMT ZUG

s. AH 61/68